

EXPOSÉ SUR
LES JUIFS DU M'ZAB

Daoud METIAZ
12 février 1996

1 Aperçu sur la région du M'zab et les Mozabites

1.1 Situation géographique

À environ 600 km au sud d'Alger, dans un immense plateau rocheux, découpé en tous les sens par de petites vallées irrégulières, se trouve le pays des Beni-M'zab.

Trois km environ avant l'arrivée au M'zab, on ne voit que cet immense plateau rocheux ; soudain, un miracle surgit : cinq villes populeuses entourées de palmeraies se découpant en vert sombre sur les fonds rougeâtres du lit de l'Oued M'zab. les cinq villes sont : EL-ATTEUF (Tajnint), à l'est se trouve BOUNOURA (At-bounour), un peu plus à l'ouest se trouve MELIKA (At-Mlichete), en face, BENI-ISGUEN (At-izjen) et GHARDAïA (Tagherdeyt).

Autour de cette pentapole c'est le désert aride. Deux autres villes Mozabites se fondèrent quelques décennies plus tard : BERRIANE (At-Iberguen), se situe à 40 km au nord de la vallée du M'zab et GUERARA (Igraren) se situe à 100 km au nord est de la pentapole. À 20 km vers le sud, derrière la vallée du M'zab, se trouve Metlili (Ametlili) une ville fondée par les Mozabites, mais actuellement habitée par les Chaambas.

1.2 Situation ethno-culturelle

Les Mozabites sont une population berbérophone composée et formée, au fil des temps, à partir de plusieurs familles provenant des différentes fractions berbères venues s'établir dans le pays qu'ils habitent actuellement ; pays qui semblait leur offrir toutes les conditions nécessaires de sécurité : par son isolement de tout pays habité ; par la ceinture d'aridité qui l'entoure ; par la conformation du plateau qui le couvre, conformation qui pouvait leur permettre de se défendre plus facilement contre les attaques de leurs ennemis. ces derniers n'étaient que d'autres coreligionnaires qui les persécutaient à cause de leur hétérodoxie.

On sait que peu après la mort du prophète Mohammed, des guerres d'extermination et des révolutions intérieures dévastèrent le monde musulman. Ces guerres furent autant religieuses que politiques, et l'unité de doctrine établie par

Mohammed cessa bien d'exister.

À la suite des guerres scandaleuses entreprises par Mouaouïa, fils d'abu Soufiane, contre Ali, gendre du prophète pour occuper le trône du khalifat, les populations récemment soumises à l'islamisme, à la tête desquelles se trouvait les Ouahabites du Yémen, indignes de voir la dignité souveraine de l'imamat disputée par les armes, déclarèrent que cette dignité ne devait être donnée que par le suffrage universel des musulmans, et qu'on pourrait même choisir le candidat en dehors de la tribu des Koreichites.

Les nouveaux dissidents, en se séparant ainsi de ceux qui pratiquaient la doctrine orthodoxe établie par les khalifes furent pour cette raison nommés Kharidjites. Les doctrines kharidjites furent propagées au milieu des populations berbères de l'Afrique septentrionale. Ces doctrines trouvèrent de nombreux partisans chez les berbères musulmans, qui exaspérés de voir un peuple étranger s'établir chez eux en maître, accueillir avec empressement une croyance religieuse qui leur permettait l'insurrection contre leurs conquérants, et la leur recommandaient même comme article de foi.

Les guerres des kharidjites, soutenus pour leur indépendance contre les Arabes envahisseurs, et ceux des Berbères qui avaient embrassé le parti des khalifes durèrent plus de 150 ans, et ne cessèrent que lorsque l'autorité, en Afrique, passa à la famille des Aghlabites, dont le chef reçut le gouvernement du khalife Haroun El-Rachid, et le rendit héréditaire dans sa descendance.

Les Kharidjites, bien que d'accord entre eux sur les principaux dogmes de l'islamisme, se partagèrent en plusieurs sectes : les ibadites disciples d'Abd Allah Ibn Ibadh ; les sofrites disciples de Ziad Ibn Asfar... Mais toutes ces sectes d'Afrique du nord étaient unanimes sur un principe : celui de rétablir l'indépendance de la nation berbère en renversant l'autorité des khalifes.

Les Ibadites bâtirent la ville de Tahert (Tiaret) par l'ordre de Abderrahmane Ibn Rostom (761) et la ville s'agrandit beaucoup pendant son règne.

La dynastie des Rostomides disparut en 908-9 devant la dynastie naissante des Fatimides. Ainsi le kharidjisme succomba ; et de cette secte puissante qui avait, pour ainsi dire, envahie presque toute l'Afrique septentrionale, il ne resta que quelques débris qui, pour échapper à la vengeance des vainqueurs, se réfugièrent,

les uns dans l'île de Djerba, les autres au Djebel Nefoussa et à Ouargla. Ce sont ces derniers qui vinrent plus tard occuper les pays habités actuellement par les confédérations des Beni-M'zab.

Retirés sur les confins du désert, loin des luttes politiques, fiers de leur indépendance, ils cherchèrent à se créer une nouvelle patrie dans cette région inclemente. Laborieux et intelligents, ils purent trouver des ressources là où d'autres populations auraient peut-être péri de faim et de misère.

Les Mozabites furent amenés à se donner une organisation fédérative après la suppression fatale du pouvoir temporel de l'imam. Donc la dénomination d'imam, comme pouvoir religieux, fut supprimée dans le langage ; c'est le corps religieux et enseignant formé à côté de l'imam, et sous sa haute direction, qui est désigné comme pouvoir religieux. Ce corps forme une véritable caste de clercs possédant les pouvoirs temporels et spirituels de l'imam. Les clercs (les tolbas ou Azzaba) paraissent se tenir à l'écart des questions politiques, de luttes de parties, de la conduite des populations ; mais, en fait, aucune décision n'a force de loi sans leur approbation.

La structure et l'organisation sociale est la suivante :

Chaque ville du M'zab forme une petite république se gouvernant elle-même au moyen d'une djemââ (assemblée). Chaque djemââ est composée d'un nombre de membres égal au nombre de fractions de la ville. Chaque fraction composée de plusieurs familles, élit son représentant au sein de la djemââ.

La présidence de la djemââ, pouvoir séculier, est donnée au cheikh des tolbas (le chef de la caste des clercs), afin que ce personnage religieux juge lui-même si les principes fondamentaux de la doctrine des Beni-M'zab sont bien respectés, ainsi donc, c'est lui qui approuve leurs arrêts.

La djemââ est chargée de la répartition et de la perception de l'impôt, de la police ; elle juge tous les crimes, délits ou contraventions commis dans la ville : le code pénal ou le kanoun, est formé de tous les arrêts rendus par les djemââ.

Toutes les fonctions de la djemââ sont gratuites.

Les questions touchant aux intérêts généraux de la confédération sont traitées par une assemblée générale composée de délégués de toutes les djemââ : la djemââ générale du M'zab se réunit dans une place située au milieu des cimetières et

appelée djemââ ou madjlis (conseil) Ammi Saïd : c'est une sorte de plate-forme en maçonnerie élevée d'environ un mètre et demi au dessus du sol. cette assemblée générale est chargée aussi de régler des différends qui peuvent naître entre deux ksours.

La djemââ ne prononce jamais la peine de mort, les peines qu'elle inflige sont l'amende et le bannissement de la ville ; dans des cas plus graves, la djemââ générale du M'zab peut prononcer l'expulsion de la confédération pour un temps plus ou moins long.

Le châtiment le plus redouté des Mozabites est la tebria (l'excommunication).

L'individu frappé de la tebria ne peut plus entrer dans la mosquée ; il est privé de ses droits civils ; par suite, il lui est défendu d'assister à la djemââ. Il ne peut rentrer dans la vie commune qu'après avoir subi une expiation.

2 Aperçu sur l'historique des juifs du M'zab

2.1 Leur provenance

Il convient d'abord de signaler qu'au moyen-âge, l'Afrique du Nord abritait un grand ensemble judéo-ibadhite. Mise à part les conflits qu'il y avait entre les différentes tribus, les différentes fractions, les différentes religions et idéologies, il y avait dans l'ensemble une solidarité et un respect entre les Berbères ibadites et les Juifs, qu'on ne peut négliger.

Ainsi donc, l'hypothèse qui, selon les ibadites, prétend que les premières familles juives furent amenées à Ghardaïa sur une invitation des Mozabites ne peut nous apparaître illogique.

D'après la tradition juive, les premiers juifs seraient venus du Caire, sous la conduite du Rabbin Daoud Sellam, bien avant l'époque d'Ammi-Saïd, un ibadite de Djerba, qui, selon la tradition mozabite, amena la première famille juive au M'zab au XVI^e siècle.

quoi qu'il en soit, la présence des juifs au M'zab est attestée par des responsa datant de la seconde moitié du XVII^e siècle.

D'autres Juifs du M'zab revendiquent une autre provenance qui est celle d'Espagne. Après en avoir été expulsé en l'année 1492 et après leur passage au

Maroc, ils sont venus chercher refuge au M'zab. Et d'autres, enfin, se disent descendants des réfugiés de Touat, venus après la catastrophe qui mit fin aux communautés prospères de cette région vers la fin du XV^e siècle.

D'après les recherches personnelles du D^r Huguet, il lui semblait plus établi que le premier noyau, composé d'une quinzaine d'Israélites, vint d'Ouargla à la suite des premiers Ibadites au M'zab, s'installa avec eux et se grossi de plus en plus. Peu après, d'autres Juifs arrivèrent des différentes provenances déjà citées plus haut.

2.2 Attitude des ibadites à l'égard des Juifs mozabites

2.2.1 Caractéristiques des deux communautés

Parmi les trois composantes de la diaspora ibadite nord africaine, à savoir Djebel Nafusa, l'île de Djerba et l'heptapôle mozabite, nous nous intéressons dans cet exposé, à celle du M'zab où plus que partout ailleurs l'ibadisme a donné la pleine mesure de son originalité et de son génie créateur.

Les deux communautés sont, d'abord, des minorités ethniques et religieuses, généralement méprisées et parfois brimées par la majorité sunnite malikite. Elles sont chacune repliée sur elle-même pour garder jalousement leurs lois et traditions dont elles sont convaincues de leurs supériorité spirituelle.

Les deux communautés vivent avec une gloire en alliant à leur conservatisme foncier une capacité d'adaptation remarquable. Enclins à la vie urbaine et sédentaire, ibadites et Juifs se distinguaient par leur grande mobilité. Ils sont intelligents et laborieux, économes et prévoyants ; ils ont surtout une bonne aptitude commerciale.

2.2.2 Comportement des ibadites envers les Juifs mozabites

Les Mozabites se voyant les maîtres des lieux, de leur nouvelle patrie, imposaient leurs lois à toutes les populations étrangères venant s'installer dans leur région, même en dehors des villes, à savoir les tribus arabes et les familles juives, de façon à ce que leur situation reste toujours inférieure tant qu'ils n'embrassent pas la secte ibadite. Ceci est dû à leurs caractéristiques citées plus haut.

L'attitude des ibadites à l'égard de leurs voisins Arabes était foncièrement négative ; mais, ils étaient conscients de la délicatesse du problème vue l'appartenance de ces derniers à la secte majoritaire du pays, et évitaient de s'attirer la colère de l'opinion de tout un pays.

Tandis que le comportement des ibadites et des Arabes envers les Israélites était à la fois sévère et sceptique du fait que ces derniers soient non seulement minoritaires, mais aussi et surtout juifs.

Avant d'évoquer la situation dans laquelle ils se trouvaient, il convient d'abord de citer certains jugements portés par l'islam sur les Juifs. Des jugements qui ont valeur de vérité révélée. En voici quelques uns. « Les juifs sont hostiles aux musulmans »(V. 85). « Ils se haïssent mutuellement »(V. 69). « Ils sont davantage attachés au biens de ce monde que les autres hommes »(II. 90). « Ils ont profané les choses les plus sacrées et notamment calomnié la vierge Marie »(IV. 115). « Leur avarice est telle qu'ils ne donneraient pas un brin de creux d'un noyau de datte »(IV. 56). « Ils falsifiaient par surcroît les Écritures , et ce n'est pas le moindre de leurs crimes, puisque cette falsification leur permet de rejeter la foi due au prophète et au Coran »(II. 98, IV. 48). « Parmi eux les uns croient au prophète, les autres s'en éloignent, mais le feu de l'Enfer suffit à leur châtement ». « C'est parce qu'ils ont falsifié les Écritures qu'un châtement les attend »(IV. 184-185). « Leur haine perce dans leur parole, mais ce que leur cœurs recèlent est pire encore ».

Ainsi donc, devons-nous nous étonner d'apprendre que les Juifs du M'zab furent dès le début difficilement supportés par les Mozabites, leur situation resta longtemps inférieure ? Ils furent pendant des siècles, relégués dans un quartier spécial (*Mellâh*) ; ils ne pouvaient ouvrir les portes de leurs habitations sur les quartiers habités par les Mozabites ni construire en dehors des limites qui leur étaient assignés. Ils ne possédaient pas de jardin dans l'oasis et ne pouvaient légalement en posséder. Ils ne pouvaient puiser l'eau que d'un puits bien déterminé. Hors du *Mellâh*, ils étaient obligés de marcher pieds nus et de porter toujours des vêtements noirs. Il leur était défendu de monter à dos d'âne et de porter le *haïk* blanc. Le juif devait s'effacer pour laisser passer le Mozabite et éviter même de le frôler avec ses vêtements par crainte que ce dernier soit touché dans sa pureté.

Dans le marché, si un Juif touche un fruit ou un légume, il se trouve dans l'obligation de l'acheter. Les femmes juives ne pouvaient en outre quitter le M'zab. Les femmes mozabites étaient frappées du même interdit.

Les Juifs du M'zab étaient soumis aux mêmes lois somptuaires que les Arabes et les Turcs imposaient à tous les Juifs (et chrétiens) avant l'occupation française en Algérie. Parmi ces lois, le paiement de l'impôt de capitation (*djizya*). Les rigueurs de ces lois étaient même exagérées au M'zab. L'histoire nous apprend qu'aux époques de luttes entre les fractions rivales de Ghardaïa, ils furent souvent pillés, à la fois par les Arabes et par les Mozabites.

Néanmoins, on peut dire que dans l'ensemble, il y avait une certaine coexistence pacifique entre juifs et Mozabites si l'on prend en compte l'existence, entre Mozabites mêmes, fractions et villes, des scènes de désordre qui ensanglantaient périodiquement ces populations. Après l'annexion du M'zab, les ibadites avaient quelque peu adouci leur attitude à l'égard des Juifs.

À l'époque où le D^r Huguet rédigeait sa monographie, en 1902, les Israélites n'ont plus de murs de séparation, s'habillaient à leur guise comme les autres indigènes. Ils possédaient depuis quelques années, des jardins dans l'oasis : en 1882, ils avaient déjà 500 palmiers, un puits dans la ville et sept dans l'oasis. Enfin depuis l'occupation française, l'esprit d'indépendance leur étant venu, ils ne tardèrent pas à devenir remuants. En 1887 ils ont pu agrandir et reconstruire la synagogue principale car en 1872, à la suite de dissensions au sein de la communauté juive entre les deux clans (Sellam et Balouka), un nommé Lalou ben Daoud construisit une deuxième synagogue qui fut démolie par décision de la djemââ des laïcs.

2.2.3 Rapports entre Mozabites, Juifs et Arabes

Les rapports entre ces trois groupes, qui formaient un système triangulaire, se situaient exclusivement sur le plan des services et des échanges économiques. Toutefois le Juif partageait avec le Mozabite la méfiance magique du musulman arabe comme particulièrement maléfique et dangereux ; d'ailleurs, à l'approche de l'indépendance algérienne, les Arabes du M'zab, enivrés de leur nouvelle puissance, adoptèrent une attitude de plus en plus menaçante à l'égard des Juifs, ce

qui poussa ces derniers à l'exode massif de 1962.

Dans le M'zab, les relations entre Mozabites, Arabes et Juifs étaient assez ambivalentes. d'une part, les malékites autant que les ibadites évitaient de se rapprocher du Mellâh où les rues étaient noires, sales et sombres, les maisons toujours malpropres et les odeurs souvent infectes ; d'autre part, ils ne répugnaient pas à rendre certains services aux habitants du Mellâh : vidange des lieux d'aisance, garde des chèvres, travaux de maçonnerie etc...

Parmi les facteurs qui favorisaient les relations entre les Juifs et les ibadites, celui d'être artisans qualifiés pour les métiers considérés comme vils (la tannerie à titre d'exemple) ou incompatibles avec leur puritanisme (par exemple l'orfèvrerie dont ils avaient besoin pour leur femme).

En 1879, les Juifs étaient tous bijoutiers, armuriers, tanneurs ou cordonniers. En 1960, il n'y avait plus aucun Juif parmi les forgerons, tanneurs maçons, plateurs, tisserands, coiffeurs, peintres, cordonniers et brodeurs ; En revanche ils tenaient 39 magasins contre 337 tenus par les Mozabites. En cette période il y avait ainsi quelques tailleurs, menuisiers, transporteurs, percepteurs d'impôts et des employés comptables parmi les Juifs.

Mais, le facteur déterminant dans ces relations était la volonté de la majorité ibadite de sauvegarder la pureté de sa foi et l'intégralité de ses institutions et de son mode de vie qui sont, actuellement, préservés en grande partie.

3 La population israélite de Ghardaïa

3.1 Description des Juifs du M'zab

Pour avoir une idée sur la physionomie des Juifs du M'zab, il convient de citer les résultats des mensurations qu'a pratiquées le D^r Huguet sur eux :

Le Juif adulte est généralement de taille élevée, maigre et efflanqué. Il a une démarche très lente et très disgracieuse, la figure allongée le front haut ; les yeux sont petits mais surmontés d'arcades sourcilières fortement en saillie et recouvertes de sourcils régulièrement arqués. Le nez est droit, la bouche est finement dessinée. Les côtés de la figure sont encadrés par deux longues mèches de cheveux, les *soualef*, tout le bas du visage est caché par une barbe d'un noir d'ébène

longue et soyeuse. Chez les vieillards, les traits se déforment et les saillies osseuses s'exagèrent considérablement.

Les Juifs du M'zab portent le vêtement d'indigène : *séroual, gandoura bernous* et *chéchia*.

Plus encore que les hommes, les femmes juives sont intéressantes à étudier dit le D^r Huguet. Elles sont aussi sales, aussi repoussantes qu'eux, mais l'harmonie de leurs traits attire l'attention. Elles sont vêtues d'une simple étoffe drapée en *melehfa*, coiffées avec les cheveux ramenés sur chaque tempe en volumineux chignons, elles représentent d'une manière frappante les vieilles figures bibliques, tel que nous aimons à nous, dit Huguet, les représenter.

Quoique le plus souvent amaigrie et précocement vieillie par des maternités répétées, la Juive du M'zab reste belle par sa physionomie intelligente, son regard clair et fin, par son attitude générale qui ne manque ni de noblesse ni d'élégance.

Les enfants nés de parents presque toujours trop jeunes, sont généralement frères et maladifs ; néanmoins, leurs yeux reflètent une certaine intelligence et ne sont pas exceptés de vivacité. Leur habillement se traduit à une *chéchia* et une *gandoura*, un *bernous* s'y ajoute en hiver. Les fillettes, infiniment plus jolies que les garçons portent avec beaucoup d'aisance leurs vêtements drapés et ont une façon de se vêtir qui n'est pas dépourvue d'élégance. Quant aux tout petits enfants, ils sont généralement très beaux et ont des traits d'une grande finesse.

3.2 Le nombre des Juifs du M'zab

Avant 1908, toute appréciation du nombre d'Israélites à Ghardaïa est fantaisiste et abouti à des contradictions. Ainsi, des instructions d'Alger, en date du 25 août 1880, au sujet de la création d'une annexe dans le sud du cercle de Laghouat fixe le nombre d'Israélites de Ghardaïa à 3000 âmes (en marge, une correction indique à peine 2500). Trois ans plus tard, Le docteur AMAT donne la répartition suivante : Ghardaïa 422, Guerara 130, Berriane 186. Un rapport sur la confédération des Beni M'zab, non daté, indique par contre pour les Israélites 80 maisons et 350 habitants

Entre les deux extrêmes, une lettre du général Loyses à Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie, ne donne pas d'information sur cette population et ne

compte que 162 hommes âgés de 20 ans sur 100 ou 110 familles.

Observons ce tableau qui traduit les chiffres de la population israélite de Ghardaïa et de la population total de la ville.

Année	Israélites	Population globale
1908	1149	8296
1910	1244	
1911	1482	10026
1921	1409	11223
1926	1261	10607
1931	1335	11223
1936	1223	11934
1946	1586	16356
1949	1627	18606
1950	1555	id

Ce qui attire notre attention dans ce tableau c'est la régression assez marquée du groupe israélite en 1926 et 1936. Il y a certes des erreurs dans ces évolutions chiffrées ; entre autres causes valable aussi bien pour les Mozabites que pour les Israélites, c'est la mobilité de la population. les deux communautés ne se trouvent tout entière réunie qu'aux jours des grandes fêtes religieuses. A-t on retenu cette caractéristique lors des période de recensement ?

Compte tenu des marges d'erreur importantes des recensements officiels, de la mobilité des Israélites mozabites, le seul document démographique présentant toute garantie est le recensement de mai 1962, réalisé à l'occasion de l'établissement des registres matrices d'état civil. Ce document avance le chiffre de 2437 Israélites nés au M'zab et alors vivants et répartis entre les villes et pays suivants :

Djelfa	63	
Israël	1034	
Touggourt	48	
Ghardaïa	978	
Ouargla	57	
France	164	dont 64 à Paris
Aflou	93	

Ce chiffre qui dépasse de près d'un millier d'individus celui de 1950, traduit la réalité de l'évolution de la communauté israélite du M'zab.

3.3 La scolarisation des jeunes israélites du M'zab

Selon André Chouraqui, à Ghardaïa, une partie importante de la jeunesse juive étaient privée de scolarité faute de locaux suffisants. En effet, dès 1920, la progression des élèves israélites était d'autant plus remarquable qu'il se posait réellement un problème de locaux scolaires à Ghardaïa : dix à quinze jeunes israélites devaient être refusés au début de l'année scolaire.

Le tableau suivant, nous présente la fréquentation scolaire des deux communautés :israélite et musulmane (Mozabites et Arabes agrégés). Les élèves des écoles françaises et ceux des écoles privées sont additionnées.

Année	Israélites	Musulmans
1907	261	630
1908	220	620
1909	220	615
1910	237	550
1911	241	572
1912	247	633
1914	206	445
1918	266	504
1919	251	366
1920	246	396
1922	244	344
1923	224	349
1924	210	369
1926	234	358
1927	222	338
1928	207	329
1929	212	320
1930	206	346
1931	236	346
1932	248	370
1933	258	391
1934	237	405
1936	301	457
1939	306	481
1941	334	641
1945	167	751
1946	330	862
1949	353	1073
1950	370	1040

La comparaison de ces chiffres au rapport démographique entre les deux communautés nous pousse à faire la première remarque c'est que la communauté israélite avait un souci de scolarisation de ses enfants bien supérieur à celui de la communauté musulmane. Ce n'est qu'à partir de 1941 que les écarts de scolarisation entre Musulmans et Israélites traduisent mieux la stagnation du taux de scolarisation des enfants juifs et l'augmentation de celui des enfants musulmans.

Quant à la scolarisation des filles, dès 1909, dans l'école française des garçons, était signalé la présence de 15 fillettes israélites ; à partir de 1919 est envisagée la création d'une école de filles que fréquentaient les Israélites et quelques filles arabes.

En fait, c'est à partir de 1939 que commence à fonctionner une véritable école de filles qui comptait dès cette année 2 Européennes, 24 naturalisées, 17 Musulmanes, 102 Israélites. Les 17 Musulmanes répertoriées en 1939 étaient à coup sûr des filles arabes car les Ibadhites avaient un refus constant d'envoyer leurs filles à l'école

Dès 1912 fonctionnaient, à l'école principale de Ghardaïa, des cours d'apprentissage fréquentés par les Israélites. Il fallait attendre 1918 pour avoir une meilleure information sur cet enseignement technique : en section préparatoire, 5 élèves israélites de 12 à 14 ans étaient initiés à la dinanderie, 10 autres, formés en deux groupes 5 Israélites et 5 Mozabites étaient initiés à la menuiserie. Ces cours pratiques se maintiennent avec une proportion de plus en plus remarquable d'apprentis israélites :

	Israélites	Musulmans
1927	14	4
1928	13	4
1931	17	8
1939	11	
1946	28	

3.4 Les conditions sanitaires de la communauté juive de Ghardaïa

La plupart des témoignages insistent sur la malpropreté du Mellâh, le nombre d'infirmes et d'aveugles, les enfants sales et blafards, enfin bref, l'hygiène était déplorable .

Mais, dès 1908, la communauté juive de Ghardaïa était convaincue des mérites de la vaccination :

Vaccination aux écoles de Ghardaïa 182

Vaccination chez la communauté israélite 185

Vaccination chez les indigènes 143

Les statistiques de 1910 indique une généralisation de la pratique de vaccination, mais avec un taux de participation deux fois plus important des Israélites, compte tenu du nombre de la population musulmane.

	Hommes	Femmes	Enfants
musulmans	238	178	1079
israélites	56	24	239

En 1910, à propos d'une épidémie de typhoïde, qui a fait des ravages parmi les populations musulmanes, d'avril à juillet, il est noté que les Israélites sont restés indemnes.

Le chapitre *hospitalisation des malades*, indique de 1914 à 1930, qu'il est prévu à l'infirmerie une salle avec six lits pour les Israélites. Pour l'année 1928, les consultations du dispensaire étaient très fréquentées par l'élément arabe et israélite. Les ibadites refusaient les soins médicaux et interdisaient à leurs femmes d'y aller en consultation.

Le rapport de 1941 précise que l'alcoolisme ne trouve un dernier refuge que dans les milieux juifs où l'eau de vie de dattes n'avait pas encore disparu.

4 Les principales coutumes des juifs du M'zab

4.1 La naissance

Les chambres à coucher sont des réduits obscurs sans autres issues qu'une porte étroite et basse. Certaines femmes accouchaient sans l'aide d'aucune personne, et ne demandent de l'assistance que lorsque tout est fini. D'autres faisait appel à une vieille femme, appelée *Kabla*, dès qu'elle commence à éprouver les dernières douleurs de l'enfantement.

Après l'accouchement, on faisait asseoir l'accouchée dans un trou qu'on aurait creusé dans un coin de la pièce, rempli de cendres chaudes et couvert d'un chiffon. Dès que la cendre se refroidit, on fait déplacer un peu l'accouchée et on renouvelle la cendre.

Aussitôt la femme a accouché, on lui donne un couscous au beurre ; ce régime spécial durait huit ou dix jours. Ensuite, on lui prépare de la « *déchicha* » pour lui chauffer les intestins afin que tout sorte. Le *déchicha* est un mets composé de blé écrasé cuit dans l'eau avec du piment rouge, des oignons et de la viande, sinon du beurre. Cela dure une semaine. Et après, l'accouchée reprend son régime ordinaire.

Quant à l'enfant il est frictionné avec de l'huile tiède. On fait la toilette de sa tête et de ses plis inguinaux, avec du « *dbarrha* », écorce de sapin finement pulvérisée et mélangée à de l'huile ; ces applications journalières sont poursuivies jusqu'à ce que l'enfant ait quatre ou cinq ans.

Pendant la première année, les enfants sont maintenus emmaillotés dans de vieux chiffons réservé à cet effet ; plus tard, on les habille avec une gandoura.

La cérémonie de la circoncision, selon le D^r Huguet, ne présente aucune particularité chez les juifs du M'zab. À trois ans, on habille l'enfant et commence à entrer dans la religion. cette cérémonie s'appelle *el-ketab* et l'enfant s'appelle à ce moment « *ouzir* ». À quatre ans il est complètement entré dans la religion et devient « *soltān* ».

Les parents qui célèbrant le *ketab* invitent leurs amis à manger un couscous contenant surtout de la viande et du *kabouya* (potiron). Ce jour-là, l'unique boisson servie est la *maïa* (eau de vie de dattes).

Le troisième rite relevé exclusivement chez les Juifs du M'zab a lieu 22 jours après la naissance d'un garçon et s'appelle *sherot*. Ce vocable désigne la légère incision verticale opérée par l'accoucheuse entre les sourcils du bébé avec le même rasoir dont elle s'était servi pour couper son cordon ombilical. Une autre incision lui est pratiquée sur la fesse gauche tandis que la mère reçoit une goutte de sang au-dessous de la langue en vue de récupérer le sang qu'elle avait perdu lors de la naissance.

4.2 Le mariage

Au M'zab on mariait les enfants vers l'âge de treize ans. D'ailleurs, dès l'âge de quatre ou cinq ans, les enfants sont promis l'un à l'autre ; ils sont dénommés « *melak* » comme dans le Tell, mais avec cette différence que, dans le Tell, les femmes ne se mariaient pas avant dix-sept ou dix-huit ans et les hommes avant vingt-cinq ou vingt-six ans. Il n'était pas rare, au M'zab, de voir un enfant de treize ans marié à une fille de même âge et celle-ci devenir enceinte, de telle sorte que, vers quatorze ans, ils ont déjà un enfant. Le manque de soins arrivait à produire une mortalité énorme parmi les nouveaux nés et aussi parmi les adultes. les jumeaux étaient assez fréquents ; s'ils étaient de sexe différent, la mère nourri seulement le garçon ; la fille est élevée avec une chèvre.

Trois jours avant le mariage, la jeune fille met ses plus beaux vêtements et se pare de tous les bijoux dont elle dispose. Accompagnée de 8 ou 10 petites camarades, elle va visiter les familles amies ; là, chacun lui fait un cadeau d'un sou, de petites perles en verroterie ou de sucrerie.

Le jour même du mariage, la fiancée se rend au *makoui* sous la conduite de plusieurs femmes.

Vers six heures du soir commence la cérémonie proprement dite. On entoure la tête de la mariée avec un foulard dans les plis duquel on dispose une couronne de bougies ; aussitôt que celles-ci sont allumées, la mariée s'assied sur une peau de mouflon disposée au milieu de la pièce du rez-de-chaussée. La peau du mouflon constituait un meuble fondamental chez les familles juives du M'zab. Elle servait de tapis pour se mettre au repos les samedis et jours de fêtes ; cette peau est donnée à la jeune fille quand elle se marie et les parents en achète aussitôt une

autre pour leur usage personnel.

Sitôt la mariée installée sur la peau du mouflon, la tête cerclée de bougies allumées, elle est transportée par de jeunes hommes amis de la famille jusqu'au domicile du mari. Pendant le trajet, le cortège entonne des chants religieux (*pihoutim*), mais encore des chants particuliers au M'zab et sur des airs spéciaux.

Dans la maison conjugale, les porteurs agitent la peau du mouflon en cadence, pendant que les chants continuent, pour se préparer à faire sauter la mariée en l'air. Autour de la galerie central dont le niveau est de deux mètres et demi environ du sol, se trouvent les hommes qui formaient le commencement du cortège. Les porteurs exercent une traction plus énergique, de façon à envoyer la jeune femme à la hauteur de la galerie où ceux des spectateur les mieux placés la saisissent et la portent dans la chambre conjugale. Celui qui parvient à saisir le premier la mariée, un privilège lui était réservé : si la femme fait trop de résistance, au premier rapprochement sexuel, c'est ce favori qui devait venir aider le mari en ligotant la femme ou en la maintenant de force jusqu'à ce que le mariage soit consommé.

L'ornementation de la chambre nuptiale était très simple : un tapis étendu sur la *doukkana*, un chandelier et un mosbah (lampe à l'huile), c'est tout.

Aussitôt la consommation du mariage s'est faite, le marié redescend parmi les invités pendant que sa mère pénètre dans la chambre nuptiale et, poussant des « you you », convie toutes les femmes à venir la rejoindre. La chemise de la mariée est ôtée et on lui donne une autre préparée à l'avance. Le lendemain matin, la chemise maculée est montrée à toutes les femmes amies de la famille, comme preuve de la virginité de la jeune épouse.

Pendant que la jeune mariée reste dans sa chambre, le marié et les invités mangent du couscous au « *kabouia* » avec de la viande séchée ou fraîche. La boisson de circonstance était la *maïa* plus ou moins étendue d'eau.

Quant aux femmes, en cette circonstance, elles ne s'écartent pas de la règle habituelle qui consistait à manger à part, dans un coin séparé des hommes.

Si la mariée était connue comme étant notoirement trop jeune, c'est à dire non nubile, il est admis que la consommation du mariage se fasse progressivement après plusieurs mois.

Quand un Israélite voulait épouser une jeune fille, il lui constituait une dot variant de 25 à 500 francs ; ce chiffre ne devait pas être dépassé par les plus riches. Cette dot devient propriété personnelle de la femme.

Les dépenses faites par le mari pendant la cérémonie sont 2 à 10 kg (maximum) de beurre, une paire de *sabbat*, deux foulards, deux *melehfa-s* en laine, un *hzem* (ceinture), une paire de boucles d'oreilles en or, des bracelets en or et en argent, une paire de bracelets de pieds et un *chentouf* (collier) en soltani.

Contrairement à la femme mozabite, la Juive, n'était ni cloîtrée, ni obligatoirement voilée ; sa maison était ouverte et ne connaît pas de dichotomie fonctionnelle visant à la séparation des sexes, ni de restrictions relatives à l'aménagement des portes et fenêtres. Néanmoins, son univers se limitait au *Mellâh* et au cimetière, pendant que son monde spirituel et sa vie sociale étaient tenus séparés de ceux des hommes. La Juive du M'zab parlait un dialecte arabe, auquel s'ajoutait, après l'annexion du M'zab, la langue française.

La juive et la Mozabite assuraient la permanence pendant les longues absences des hommes dans le Tell, comme maîtresses de logis et gardiennes de la tradition ; les femmes jouissaient d'une grande autorité de fait au sein de la famille et remplissait une fonction fondamentale et absolument indispensable pour la survie de chacune des deux communautés.

La condition de la juive mozabite, ainsi que celle de la femme mozabite, était particulièrement inférieure. Aussi ne faut-il, pas s'étonner si la femme n'avait aucune amitié, aucune estime pour son mari. Elle était analphabète, tandis que tous les petits garçons cherchaient à s'instruire de bonne heure et dans les meilleures conditions possibles. Elle accouchait toujours chez ses parents. Une fois mariée, elle continuait à être nourrie par eux pendant une quinzaine d'années ; on lui portait au domicile conjugal ses aliments tout préparés pour les deux grands repas de chaque jour. Il y avait des femmes qui, non seulement ne mangeaient pas avec leurs maris, ne mangeaient pas en sa présence. Elles ne mangeaient de viande que les jours de fête.

Le départ du mari devenait une cause de deuil ; la femme ne change plus de vêtements, ne se lave plus, sauf un peu les mains et le devant de la figure.

Dans une dénonciation reçue au bureau arabe, datée du 27 avril 1898, est

dit qu'une femme enceinte, était chaque jour employée par son mari aux corvées les plus pénibles ; dans l'intervalle des travaux extérieurs, elle était obligée de tourner constamment la meule.

4.3 Le divorce

Le divorce était très fréquent chez les Juifs du M'zab. Le D^f dit qu'il avait connu un homme qui était à sa quatrième femme. Quand c'est la femme qui veut divorcer, elle trouve toujours une raison suffisante pour en venir à ses fins. Il lui suffit d'ailleurs, à chaque observation faite par son mari, de répondre : « Nīfek nīfek ! » (Ton nez, ton nez !) et elle ajoute « divorce-moi. » cela suffisait pour que les conjoints divorcent, et que la femme puisse ainsi parvenir à épouser l'homme de son choix. Si elle était reconnue comme n'étant pas enceinte, après une marge de trois mois et demi, elle pouvait se remarier ; mais si sa grossesse était avérée, elle ne peut contracter une nouvelle union qu'après le servage de l'enfant, soit environ deux ans après la naissance.

La femme pouvait être divorcée si, après dix ans de mariage, elle n'a eu aucun enfant ; dans ce cas, la dot revient au mari. Quand la femme était divorcée par la faute du mari, elle a le droit de prendre sa dot ; mais le mari garde le droit de ne pas la verser en une seule fois.

S'il existaient des enfants, le mari verse pour ceux qui sont en nourrice une somme de 30 francs par mois, jusqu'à ce que l'enfant soit assez grand pour prononcer son option entre le père et la mère.

Le père donnait toujours une gandoura par an à son enfant (13 ou 14 francs). Mais, il était assez fréquent que les divorcées étaient obligées de s'adresser au bureau arabe de Ghardaïa pour obtenir le versement de leur pension alimentaire. C'est ainsi, le 8 Avril 1897, Auouna bent Komida est venue se plaindre à l'autorité de ce que son ex-mari Brahim ben Yacoub ne lui avait jamais fourni le moindre subside ni à elle ni à son enfant, depuis que le divorce fût prononcé. Brahim, interrogé, déclare qu'il allait immédiatement verser les arrérages en présence de Kebir des Juifs.

Plus souvent encore de malheureuses veuves se trouvaient dans la nécessité de solliciter l'intervention du bureau arabe : le 8 avril 1897, Guezella bent Isaac,

femme âgée et aveugle, se plaignait d'avoir donné une somme de 1800 Fr à ses neveux, à charge par eux de la nourrir, de l'entretenir et de la loger suivant sa condition, à la mode du pays. Or, ceux-ci la laissèrent littéralement mourir de faim. La même année, le 5 août, Aïza bent Brahim, veuve de Makhlouf ben Mouchi réclame contre ses beaux fils qui, depuis la mort du père, l'ont abandonnée sans ressources elle et son fils qui était leur demi-frère, après avoir accaparé la totalité de la maison.

En outre, les Juifs du M'Zab avaient une grande croyance dans les sortilèges, et une crainte très intense du mauvais oeil : le 25 avril 1878, Nejma bent Merkhay, femme de Yacoub ben Chemala, déclare au bureau arabe que son fils Brahim ben Yacoub avait été, par sortilège, réduit à ne plus pouvoir toucher sa femme. Ce Juif aurait été neutralisé dans les circonstances suivantes : il était marié avec Alloua bent Mondir Bel Kamilih et a divorcé puis s'est remarié. Pour se venger, la mère a jeté un sort à son ex-mari, et, depuis 14 mois ce dernier est impuissant. La femme aurait eu pour complice ses frères Makhlouf et Chemoit, et sa sœur Dala. La plaignante demanda que le sortilège soit levé, que son fils rentre en possession de ses facultés, et que les sorciers soient punis.

Une pareille anecdote défie tout commentaire.

4.4 L'enterrement

Chez les Juifs du M'zab les enterrements se faisaient de la manière suivante : aussitôt le malade a rendu son âme, le lavage du corps est pratiqué. Le mort est enseveli dans un linge de toile fine propre, et porté au cimetière. Si le décès survient pendant la nuit, l'inhumation est retardée jusqu'à la première heure du jour. Le lendemain de l'inhumation, les femmes de la famille et les parentes les plus proches vont rendre visite à la tombe du mort.

Certains usages se retrouvent comme dans le Tell, le père, la mère, les frères, les sœurs et les enfants du décédé ne devaient pas sortir pendant sept jours, ni faire du commerce ; ils mangeaient, pendant cette période une nourriture faite spécialement pour eux. Au septième jour, ils font une seconde visite au cimetière, puis tout est fini.

Si c'était un petit enfant, qui vient à mourir, d'autres enfants de douze ou

treize ans le lavent, l'ensevelissent dans un vieux chiffon propre, et le mettent dans un couffin destiné à servir de cercueil pour le transport au cimetière.

Les prières des morts sont faites selon les règles générales des rites israélites.

En ce qui concerne les inhumations, on observe des différences particulières : dans le Tell, la fosse est creusée en deux étages, dont l'inférieur, plus étroit, a la juste largeur du mort. Celui-ci, étendu dans ce compartiment inférieur, est recouvert d'une série de dalles par dessus lesquelles on jette la terre pour combler la fosse.

Dans le M'zab, on ne creusait qu'une fosse ordinaire ; dans le fond de celle-ci, sur les côtés du mort, on disposait toute une série de pierres sur lesquelles sont disposées des dalles.

Les monuments funéraires varient au M'zab suivant s'ils sont destinés aux hommes ou aux femmes ; pour les hommes, une pierre est dressée et placée à l'extrémité de la tombe du côté de la tête. A mi-longueur de la tombe se trouve une autre pierre incluse dans le *timchent* (sorte de plâtre) sur laquelle on lit le nom du décédé et la date de sa mort. Une sépulture de femme n'a jamais les deux pierres à la fois. Il convient de citer la différence entre ibadites et Juifs du M'zab qui touche à leur attitude à l'égard des cimetières et des morts. Les tombes juives portent des inscriptions hébraïques indiquant nom et âge du défunt, date de décès, mots d'éloge funèbre, et parfois aussi, des graffiti représentant une bouteille et un verre. Seules les tombes dépourvues d'inscriptions sont garnies, à l'instar des tombes mozabites, de poteries mutilées : une bouteille (de vin) désignant un homme et un bol (de café) désignant une femme.

Lors des obsèques d'hommes juifs, on jette sur le parcours du cortège funèbre un mélange de poudre d'or ou d'argent avec « du sol de la Palestine ». Les juifs considéraient leurs ancêtres comme une sorte de corporation céleste d'êtres semi-mythiques à laquelle ils avaient un attachement empreint d'une profonde révérence, mêlée d'une crainte superstitieuse, mais cela n'est en rien comparable à la place extraordinaire qu'occupent les morts chez les Mozabites.

Paradoxalement, l'aspect désolant des cimetières mozabites, parsemé de poteries crevées ou écornées, semble suggérer une attitude peu respectueuse envers les morts. Cette impression d'abord n'est qu'apparente : la pratique des inscriptions

funéraire étant bannies par les ibadites, les vases mutilés de façon diverse servent de repère aux familles pour reconnaître l'emplacement des tombes.

Dans les nécropoles se réunissent périodiquement des clans entiers autour de leurs clercs pour commémorer leurs ancêtres éponymes ou leurs cheikhs en prenant des repas communaux et en distribuant des aliments (*ma^crūf*) ; là, se rencontrent aussi les délégations des sept ksours pour délibérer sur les problèmes intéressant l'ensemble du M'zab dans l'intention d'associer à ces délibérations le conseil des mânes invisibles.

Nous avons un témoignage authentique sur cet état d'esprit dans une lettre adressée au chef d'annexe de Ghardaïa, en réponse aux avertissements du dit fonctionnaire au caïd qui avait omis de prendre des mesures qui s'imposaient lors d'une épidémie de typhus. « À Monsieur le Commandant Supérieur...

Sachez que le médecin ne doit pas voir ni morts ni malades mozabites ; vous avez fait là une chose mauvaise. Et vous n'avez pas à prendre les Mozabites comme soldats. Vous n'avez pas à changer les lois de nos ancêtres... Vous dites, Ô français, que nos aïeux sont morts, que vous ne communiquez plus avec eux. Nous, musulmans, disons que, alors même que leur chair et os sont décomposés dans la terre, nos ancêtres vivent et veillent sur leurs enfants. Ils sont comme un lion dans la forêt... ils mangent quiconque veut les faire périr... Nos ancêtres vous disent : le Gouvernement qui prendra un seul Mozabite comme soldat, périra ».

Sur le côté des morts, on dispose toute une série de pierres sur lesquelles sont dispersées des dalles.

Les monuments funéraires varient au M'zab suivant qu'ils sont destinés aux hommes ou aux femmes ; pour les hommes, une pierre est dressée et placée à l'extrémité de la tombe du côté de la tête.

4.5 Les fêtes

Pendant la pâque, il y avait huit jours de fête dont les deux premiers et les deux derniers sont obligatoires. Dans le tell, en vue de ces jours spéciaux, les Israélites font venir des galettes fabriquées spécialement à Alger. Les Juifs du M'zab, trop éloignés des grands centres, font eux-mêmes leurs galettes. Personne ne se livre à des travaux manuels pendant les huit jours.

la fête de la pentecôte dure trois jours : au M'zab, les Juifs employaient leur temps non seulement à se jeter à la face de l'eau dans les rues, mais aussi à s'en jeter des heuts des terrasses.

Le D^f Huguet témoigne avoir vu le 8 juin 1897, vingt trois enfants juifs qui se livraient à une véritable bataille, en cherchant à s'asperger. Il se servaient des vieilles boîtes à conserve ramassées sur le fumier voisin. Ces amusements ne tardent pas à tourner au tragique, et il était fréquent que les enfants se laissent aller à des vives disputes.

Contrairement à ce que font les musulmans qui pendant les jours de fêtes, revêtent des vêtements propres, il était à remarquer que, pour les grandes fêtes de l'année, deux ou trois Juifs prennent des vêtements propres. Ceux-ci consistent en une *gandoura*, un *bernous*, une *chéchia* et un turban.

Le troisième jour de la pentecôte se faisait une fête spéciale que les Mozabites désignaient ironiquement sous le nom de « la prise de Ghardaïa par les Juifs ». Ceux-ci se réunissaient dans l'oasis et, dès le matin, font leur entrée triomphale à Ghardaïa montés sur des mulets et des ânes et portant à la mains de longs *djerid* de palmiers.

À l'occasion de « Youm kippour », les fidèles du Tell revêtaient des espadrilles ou des chaussures spéciales ; au M'zab, les Juifs observaient la règle stricte qui prescrit de marcher pieds nus pendant cette journée.

Le fête de Tabernacle a lieu, vers le mois d'octobre. Dans chaque maison on élève sur la terrasse ou dans la cour intérieure une sorte de chapelle carrée « soukkath » faite de roseaux auxquels on suspendait des jasmins et des bouquets parfumés. Au M'zab où la végétation était rare, les Juifs mettaient comme garniture tous ce qu'ils trouvaient dans leur jardin en fruits et légumes. La charpente de la chapelle est carrée de 1.5 m à 2 m de côté et faite en *djerid*. Le plafond était pour la circonstance, garni des grenades, de coings, etc ; on y suspendait une courge, un melon, et enfin, à chaque côté il était suspendu des couvertures pour empêcher l'air d'éteindre les lumières des lampes.

5 L'exode des Juifs du M'zab

Pendant les dernières années de la présence française au M'zab, la communauté juive craignait le retour au temps des *kanun*, selon Kleinknecht, les filles étaient basculées dans la rue, les passants juifs insultés, les élèves juifs battus dans l'école...

Dans les années 1961-62, où l'Algérie allait prendre son indépendance, l'exaspération de la haine, que ne pouvaient plus freiner les autorités françaises, justifie la massivité et la précocité de l'exode tout entier réalisé avant l'autodétermination.

L'émigration des Juifs du M'zab vers la Palestine semble avoir commencé dès 1943. L'exode a donc largement précédé la guerre d'Algérie puisqu'en octobre 1955, 344 personnes avaient déjà émigré en Israël.

En 1962, au moment du dernier départ de Ghardaïa, 1034 israélites du M'zab étaient déjà devenus des Israéliens. Et les derniers rapports administratifs, insistent avec étonnement, sur leur réussite. Les Juifs du M'zab subissaient une évolution matérielle et morale rapide. Leur réussite est plus spectaculaire que celle des Juifs d'Algérie prétentieux et assez mal considérés... Ils se sont épanouis... On a même vu dans certain Kibboutz des filles du M'zab soldats. Le recensement de mai 1962 indique pour Ghardaïa une population de 978 Israélites évacuée vers la France « sauf trois personnes ». Parmi ces 975 rapatriés, 600 sont restés en France surtout à Paris, Marseille, Strasbourg. 375 environ auraient encore rallié Israël.

Au terme de ces tribulations il convient de se poser les questions suivantes : Que sont devenus les archives de la communauté juive du M'zab ? Que sont devenues les Thoras que, en 1956, les synagogues de Ghardaïa avaient refusés d'envoyer à Israël ? Que sont devenus les registres de mariages et divorces tenus par le chef de la fraction juive ?

Un répertoire a-t-il été établi par les services d'archives ou les universités israéliennes ?

Cette communauté particulièrement originale mérite un travail de recherche mené tant en Israël que dans les villes française qui ont accueilli ces Juifs Mo-

zabites. Car, une grande partie de cette communauté mozabite s'est réfugiée en Alsace en 1962 et s'est progressivement disloquée, géographiquement et spirituellement. Ce qui fut le plus cruellement défaut aux familles mozabites, c'est la vie sociale chaleureuse, spontanée, jamais assoupie, du pays antérieur.

Un fait est certain ; dans l'histoire, ou dans la pensée des musulmans maghrébins, on ne retrouve nulle trace d'un anti-sémitisme comparable aux formes aberrantes que la haine du Juif pris en Europe, du Moyen-âge à l'époque moderne. les Juifs furent en définitive plus heureux en terre d'Islam que dans la plupart des pays d'Europe où ils furent, là, réellement en butte à une haine implacable. Semblables sentiments, il n'y a pas à se tromper, n'exista jamais sous ses formes extrêmes au Maghreb.

Bibliographie

COÿNE, A. *Le Mزاب*, Alger, Adolphe Jourdan, 1879, 41 p.

HUGUET, J. D^r *Les Juifs du Mزاب*, Paris, extr. *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, 1902, 19 p.

CHOURAQUI, A. *Les Juifs d'Afrique du Nord*

ABITBOL, M. (éd.) *Les communautés juives des marges sahariennes du Maghreb*, Jérusalem, Institut Ben Ziv, 1982

Table des matières

1	Aperçu sur la région du M'zab et les Mozabites	2
1.1	Situation géographique	2
1.2	Situation ethno-culturelle	2
2	Aperçu sur l'histoire des juifs du M'zab	5
2.1	Leur provenance	5
2.2	Attitude des ibadites à l'égard des Juifs mozabites	6
2.2.1	Caractéristiques des deux communautés	6
2.2.2	Comportement des ibadites envers les Juifs mozabites	6
2.2.3	Rapports entre Mozabites, Juifs et Arabes	8
3	La population israélite de Ghardaïa	9
3.1	Description des Juifs du M'zab	9
3.2	Le nombre des Juifs du M'zab	10
3.3	La scolarisation des jeunes israélites du M'zab	12
3.4	Les conditions sanitaires de la communauté juive de Ghardaïa	15
4	Les principales coutumes des juifs du M'zab	16
4.1	La naissance	16
4.2	Le mariage	17
4.3	Le divorce	20
4.4	L'enterrement	21
4.5	Les fêtes	23
5	L'exode des Juifs du M'zab	25
	Bibliographie	27